



CGT de la ville de LYON



Déclaration préalable CGT au CT du 8 novembre 2022 (temps de travail)

Mesdames, Messieurs,

En deux siècles de lutte sociale, les travailleurs ont obtenu une baisse quotidienne et hebdomadaire du temps de travail, l'augmentation des congés payés et le droit à la retraite. Mais ces batailles ne sont pas achevées. En effet, nos droits sont remis en cause régulièrement.

Dans les services publics, l'amélioration des conditions de travail, la baisse du temps de travail sont urgents. Nous l'avons vu lors de la pandémie et nous le constatons chaque fois que nous peinons à recruter.

Il s'agit de ré-arbitrer aujourd'hui la lutte entre l'emploi et les salaires contre les dividendes.

En effet, le capital prend une part de plus en plus grande des profits générés par le travail, au détriment des salaires et de la protection sociale.

A cela s'ajoute un déshabillage des services publics, pour nourrir les appétits du capital, par exemple les maisons de retraites et les crèches. Des actionnaires, avec la bienveillante complicité du gouvernement, encaissent des profits de l'ordre de 15% sur des secteurs subventionnés à 40% par l'argent de nos cotisations.

C'est scandaleux. Comme sont scandaleuses les exonérations de cotisations de tous ordres et les niches fiscales qui permettent à certains de payer moins d'impôts.

Tous les candidats déclarés à gauche et chez les verts pour la prochaine élection présidentielle proposent un débat sur la réduction du temps de travail, soit sur 4 jours soit les 32 heures.

La réduction du temps de travail n'a cessé d'être à l'ordre du jour du débat public car selon l'expression de Marx elle participe d'un mouvement séculaire « d'élargissement du règne de la liberté ».

Le débat actuel porte aussi sur le « partage du travail » en raison du nombre important de personnes privées d'emploi. Les besoins nouveaux liés à la transition énergétique et la dématérialisation, devraient permettre de créer des emplois nouveaux. Mais ce n'est pas ce à quoi nous assistons. Jusque dans les services publics, l'intensification du travail se fait au détriment de la santé des agents et de la qualité de service.

Le mouvement des gilets jaunes puis la crise sanitaire ont mis en évidence le décalage entre les bas salaires et l'utilité sociale des métiers.

Mesdames et Messieurs les élus, si vous n'êtes pas responsable de la loi d'août 2019 qui vise à augmenter le temps de travail des fonctionnaires, votre communication aux agents est trompeuse et son application divise.

Vous indiquez reconnaître la pénibilité du travail pour environ 5 000 agents de la Ville de Lyon. Mais prendre réellement en compte la pénibilité ce serait baisser le temps de travail à 32h30. Or vous proposez le statut quo pour ces métiers.

Pour les autres, vous présentez une nouvelle organisation horaire qui permettrait de dégager des RTT supplémentaires. Or des RTT ce ne sont pas des congés supplémentaires, mais une récupération d'un temps de travail réellement effectué. Qui nous assure que ces récupérations pourront bien être prises, quand vous aurez à faire fonctionner des services ouverts au public avec plus de jours d'absence ? Et vous profitez de ce rapport pour remettre en cause des accords locaux qui amélioreraient la vie des agents au travail comme le service public, nous reviendrons sur ce point dans le débat sur le dossier.

Nous dénonçons également la réduction à venir des congés pour évènement familiaux, prévu dans la loi de 2019, en attente des décrets, et la réorganisation des cycles de travail que vous préparez pour certains services.

La baisse du temps de travail reste un combat de progrès social. Réduction journalière, hebdomadaire et tout au long de la vie.

Pour sa part la CGT revendique : 32 heures hebdomadaires sans baisse de salaire et la retraite à 60 ans, à taux plein avec 150 trimestres de cotisation.

Je vous remercie.

**Rejoignez la CGT pour défendre le service public,
nos emplois et nos conditions de travail !**



10 rue Joseph Serlin 69001 Lyon

Tél 04 72 10 39 46

cgtvillede lyon.fr

